



Annual report 2023



Fonds de Pensions
Nestlé





Table of contents

Message Philippe Vossen	4
Avant-propos EN	6

In the event of any doubt or difference of interpretation, the French version shall prevail over the German and English versions.

Contact

Fonds de Pension Nestlé

P.O. Box 353sa

Avenue Nestlé 55 1800 Vevey (Switzerland)

Telephone: +41 21 924 64 00

E-mail: fonds-de-pensions@nestle.com

www.fpn.ch

Impressum

© May 2024 / Fonds de Pension Nestlé

Production: Fonds de Pension Nestlé

Graphic designer: Peter Scholl, Vevey

Photos: Getty Images

Message de Philippe Vossen, Président du Conseil de fondation dès le 01.01.2024

Je tiens tout d'abord à exprimer ma reconnaissance envers Peter Vogt, mon prédécesseur, pour son remarquable travail en tant que Président du Conseil de fondation au cours des dix dernières années. Son engagement, son dévouement et sa vision ont été essentiels pour le développement du Fonds. Sous sa présidence, de nombreux projets ont pu être réalisés et des objectifs ambitieux ont été atteints, ce qui a permis de consolider la situation financière du Fonds, sa gouvernance et sa gestion, et de le préparer à affronter les défis futurs avec confiance.



Nous œuvrons dans un environnement en évolution constante. L'allongement de l'espérance de vie de la population contribue à son vieillissement, les avancées technologiques impactent les conditions de vie et de travail, de nouveaux modèles de travail apparaissent et connaissent un succès croissant, et l'aspiration à un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle favorise le développement de formes de travail flexibles.

L'ensemble de ces changements entraîne également de nouvelles attentes en matière de prévoyance professionnelle, dont le cadre obligatoire a été fixé en 1985 dans un contexte très différent. Il est essentiel que tous les acteurs concernés répondent à ces attentes légitimes, tant au niveau politique et législatif en ce qui concerne le cadre général de la prévoyance, qu'au niveau plus spécifique du Conseil de fondation du Fonds, composé de représentants de l'employeur et des employés, pour fixer les paramètres de la solution de prévoyance offerte aux employés.

Les tendances actuelles soulignent ainsi l'importance de répondre aux exigences croissantes en matière de flexibilité et d'individualisation de la prévoyance en fonction des évolutions démographiques, sociétales et technologiques. Du côté de l'employeur, dans un marché du travail en mutation et concurrentiel, la prévoyance professionnelle peut être un critère de différenciation décisif lorsqu'il s'agit d'attirer et de fidéliser les talents. Pour l'employé, la solution de prévoyance tend de plus en plus à être sur mesure afin de répondre aux différentes situations et objectifs de vie. Cela se manifeste par exemple par des souhaits de niveau de cotisation distincts entre les différentes catégories d'âge des assurés et des options de retraite plus flexibles. Le Fonds répond actuellement à la plupart de ces exigences de flexibilité et d'individualisation, mais il est de notre devoir de rester attentif aux nouvelles tendances afin de pouvoir offrir des évolutions positives à l'avenir à toutes les parties.

Au niveau technologique, l'exploitation de manière judicieuse des opportunités offertes par les avancées dans les domaines de la digitalisation et de l'intelligence artificielle est une autre piste de développement à explorer et à accompagner, notamment dans les domaines des investissements ou de la gestion du Fonds. Dans ce dernier domaine, le Fonds dispose actuellement d'un site internet (www.fpn.ch) qui propose un portail permettant aux assurés d'accéder à leurs documents personnels, d'utiliser un simulateur de prestations et de trouver des réponses aux questions fréquentes. On peut aujourd'hui imaginer que l'augmentation de l'automatisation grâce à l'intelligence artificielle permettra d'optimiser les processus de gestion et de libérer davantage de ressources humaines dans le but d'offrir un conseil individualisé encore plus approfondi aux assurés. Dans le même esprit, la mise en place de catalogues de questions/réponses basés sur des scénarios reproduits par l'intelligence artificielle permettrait d'aider les assurés à mieux comprendre certains sujets et leur offrirait une plus grande autonomie dans la gestion de leur prévoyance.



En tant que nouveau Président du Conseil de fondation, je me réjouis de travailler en collaboration avec les membres du Conseil et la Direction du Fonds afin d'accompagner les changements à venir, ainsi que de relever les défis et saisir les opportunités qui se présentent dans le but de garantir une prévoyance professionnelle attractive et adaptée aux besoins actuels et futurs de l'employeur et des assurés du Fonds.

Philippe Vossen
Président du Conseil

Chiffres significatifs en 2023



+5.3%

croissance globale



113.4%

degré de couverture



4.5%

taux d'intérêt attribué



Avant-propos

Bienvenue dans le rapport d'activité 2023 du Fonds de Pension de Nestlé (FPN). Cette année a été marquée par des avancées significatives dans notre mission de garantir un avenir financier serein à nos affiliés tout en maintenant la solidité et la pérennité de notre institution.

Message de Peter Vogt, Président du Conseil de fondation jusqu'au 31.12.2023

Alors que l'exercice 2022 avait abouti à une performance décevante sur les marchés financiers dans un contexte économique peu propice marqué par une augmentation significative des taux d'intérêt et de l'inflation, l'année 2023 a été beaucoup plus réjouissante. En effet, les effets bénéfiques des hausses successives des taux directeurs orchestrées par les banquiers centraux ont finalement contribué à la réduction de l'inflation, sans causer, en parallèle, de dommages majeurs à l'économie dans son ensemble. Ainsi, l'année 2023 a finalement surpassé les attentes notamment grâce à une fin d'année plus que prometteuse offrant aux investisseurs au sens large une bonne, voire très bonne performance financière.

S'agissant du Fonds de Pensions Nestlé (ci-après « le Fonds »), il évolue depuis quelques années dans un environnement économique volatil et difficilement prévisible.



En s'attardant ainsi sur les cinq dernières années, rappelons que les exercices 2019 à 2021 ont été marqués par les incertitudes liées à la situation exceptionnelle provoquée par la pandémie de COVID-19 et que depuis le début de l'année 2022, par des hausses successives des taux d'intérêts décidées par les banques centrales pour contrer une situation inflationniste et leurs impacts potentiels sur la croissance économique. A cela s'ajoute notamment l'instabilité liée aux différents conflits, notamment en Ukraine depuis février 2022 et au Proche-Orient depuis octobre 2023, qui ont également une forte incidence sur l'économie mondiale et les marchés financiers sur lesquels le Fonds investit ses actifs.

Profitant de l'évolution favorable sur les marchés financiers, surtout en fin d'année, le Fonds a enregistré une performance positive de +5,3 % en 2023 contribuant ainsi à améliorer et consolider sa situation financière avec un degré de couverture augmentant de 108,3 % au 31 décembre 2022 à 113,4 % à la fin de l'année dernière. Sur cette base, le Conseil de fondation a décidé d'attribuer un intérêt supplémentaire de 3,5 % sur l'avoir de vieillesse de tous les assurés actifs présents au 31 décembre 2023, portant ainsi la rémunération globale à 4,5 % pour l'année 2023. En outre, il a également décidé d'attribuer une allocation unique et exceptionnelle équivalente à une demi-rente supplémentaire aux bénéficiaires de rentes du Fonds.

Après avoir œuvré pendant 10 ans comme Président du Conseil de fondation, j'ai remis mon mandat à la fin de l'année 2023. Durant cette période, force est de constater que le Fonds a adapté son offre de prestations à l'évolution des contextes professionnels et sociétales mais aussi le positionnement de sa stratégie d'investissement. Au niveau du plan de prévoyance proposé par le Fonds, rappelons le principal changement intervenu en juillet 2013 lors du passage à un plan en primauté des cotisations dont les prestations futures des assurés dépendent de l'avoir épargné.



Par la même occasion, le Fonds introduisait le choix entre 3 niveaux de cotisations d'épargne différents pour ses assurés ainsi que la possibilité de désigner un partenaire éligible aux mêmes prestations qu'une veuve ou un veuf en cas de décès. Depuis cette modification en 2013, le Fonds a également connu en 2018 une adaptation sensible des taux de conversion utilisés pour le calcul des rentes de retraite en lien avec la baisse de son taux d'intérêt technique, elle-même résultant de taux d'intérêt excessivement bas sur les marchés financiers. L'impact négatif qui en a découlé a pu être atténué par une augmentation généralisée des cotisations épargne et l'introduction d'une garantie conditionnelle financée par l'employeur pour un large cercle d'assurés. L'impact négatif qui en a découlé a pu être atténué par une augmentation généralisée des cotisations épargne et l'introduction d'une garantie conditionnelle financée par l'employeur pour un large cercle d'assurés.

Ces adaptations ont non seulement permis au Fonds de répondre aux évolutions démographiques, sociales et économiques qui se sont concrétisées ces dernières années mais aussi de se positionner favorablement face aux défis futurs qu'elles impliquent. Ensuite, et s'agissant de la stratégie d'investissement du Fonds, un travail important a également été effectué au cours des 10 dernières années sous l'autorité du Comité d'investissement. Il convient de mentionner en particulier le renforcement des placements privés qui incluent désormais des investissements dans l'infrastructure. De plus, une politique d'investissements responsable a été introduite en 2018, prenant en compte les critères de type ESG et, en 2023 une politique climatique y a été intégrée. Enfin, une réduction importante de 1 % des frais de gestion de la fortune a été réalisée depuis 2013, ce qui représente une économie d'environ CHF 75 millions par an. Ces changements importants ont permis de garantir la stabilité financière du Fonds durant cette dernière décennie tout en posant des bases solides pour générer une performance durable sur le long terme. A la fin de mon mandat qui s'est terminé le 31 décembre 2023, le Conseil de fondation a élu Philippe Vossen, représentant des employeurs pour la Société des Produits Nestlé SA, à sa présidence à partir du 1er janvier 2024. Je souhaite à Philippe la bienvenue et plein succès dans sa nouvelle fonction de Président du Conseil de fondation. Je profite également de ces lignes pour adresser mes plus vifs remerciements à l'équipe de la Direction du Fonds, ainsi qu'à tous les membres du Conseil de fondation pour leur travail de ces dernières années, en leur souhaitant le meilleur pour l'avenir.

Une performance durable sur le long terme. A la fin de mon mandat qui s'est terminé le 31 décembre 2023, le Conseil de fondation a élu Philippe Vossen, représentant des employeurs pour la Société des Produits Nestlé SA, à sa présidence à partir du 1er janvier 2024. Je souhaite à Philippe la bienvenue et plein succès dans sa nouvelle fonction de Président du Conseil de fondation. Je profite également de ces lignes pour adresser mes plus vifs remerciements à l'équipe de la Direction du Fonds, ainsi qu'à tous les membres du Conseil de fondation pour leur travail de ces dernières années, en leur souhaitant le meilleur pour l'avenir.

Peter Vogt
Président du Conseil



Site web

www.fpn.ch



E-mail

info@fpn.ch



Téléphone

+41 21 924 64 00



Adresse

Fonds de Pensions Nestlé
Avenue de Nestlé 55, 1800 Vevey